

RÔLES ET MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Actualités réglementaires : Loi Travail et Décrets Santé au Travail

COMPÉTENCE 3
Du décret du 27 décembre 2022

PROGRAMME



Missions et rôles de l'infirmière en santé au travail

- Réforme de la Santé au Travail et rappel de la réglementation en vigueur - loi santé au travail n° 2021-1018 du 2 août 2021 et leurs décrets d'application de mars et avril 2022
- Visites d'information prévention VIP et suivi individuel renforcé SIR
- Grille d'entretien infirmier, protocole et attestation de suivi
- Interfaces avec le médecin du travail, le CSE, le CSSCT et l'équipe HSE
- Documents en santé au travail : fiche d'entreprise, rapport annuel d'activité
- Document unique et registre des accidents du travail bénins
- Les visites de reprise, de pré-reprise, le rendez-vous de liaison, l'essai encadré, les téléconsultations à distance, le suivi individuel renforcé, la visite de mi-carrière et de suivi post-professionnel
- Les modalités d'organisation des campagnes de prévention et d'éducation sanitaire
- Soins dans le cadre de l'urgence, décret de compétence infirmier et mise à disposition des protocoles d'urgence actualisés
- Réalisation des examens complémentaires spécifiques
- Gestion des Accidents du Travail et des maladies professionnelles
- Gestion des situations de crise (accident, épidémie à Covid-19...)
- Vaccinations obligatoires et recommandées en milieu de travail

Participation aux campagnes de prévention

- Définitions prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Prévention et dépistage des risques cardio-vasculaires
- Prévention et dépistage des cancers professionnels
- Aliments prévenant les cancers (aliments)
- Lutte contre les toxicomanies et aide au sevrage tabagique
- Vaccinations obligatoires et recommandées en milieu de travail
- Prévention des risques infectieux (grippe, rougeole, DTPcoq, COVID-19...)
- Formation gestes et postures et sauveteurs secouristes du travail

Participation à l'évaluation des risques professionnels

- Actions sur le terrain et études de poste
- Missions en matière d'ergonomie et d'hygiène industrielle
- Prévention des TMS et des RPS en entreprise
- Classification des agents chimiques cancérigènes
- Recueil des fiches prévention-pénibilité et des attestations d'exposition
- Participation au CSSCT et aux activités de tiers-temps
- Suivi médical amiante, benzène et autres agents CMR
- Traçabilité des expositions et pénibilité au travail
- Travail de nuit, travail posté et troubles du sommeil

TMS et RPS en milieu professionnel

- Définir et prévenir les troubles musculo-squelettiques
- Identifier et lutter contre les facteurs favorisant les TMS
- Maladies professionnelles N°57, 69, 79, 97 et 98
- Définitions du stress, de l'anxiété et du burn-out
- Evaluer le niveau de stress et d'anxiété-dépression des salariés avec les questionnaires HAD et Cohen
- Identifier et prévenir le syndrome de surmenage professionnel
- Reconnaître les personnalités difficiles et le risque suicidaire
- Questionnaires d'évaluation du stress et du burn-out (HAD, Cohen, MBI...)

Exercices pratiques

- Utilisation des grilles d'entretien infirmier
- Utilisation et interprétation des questionnaires de stress
- Revue des protocoles d'urgences infirmiers
- Lavage oculaire et test à la fluorescéine
- Organisation d'une campagne de prévention
- QCM de révision à l'issue du stage

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

- 25 au 27 septembre 2024
- *25 au 27 novembre 2024
- 11 au 13 décembre 2024
- *29 au 31 janvier 2025
- 03 au 05 mars 2025
- 21 au 23 mai 2025
- 02 au 04 juillet 2025
- *17 au 19 septembre 2025
- 03 au 05 décembre 2025

ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse / *Distanciel

DURÉE
3 jours

2340 € ht
repas inclus

RÉF. ROLE

OBJECTIF

Avoir un panorama complet des fonctions et missions des infirmières en santé au travail

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtriser les rôles et missions de l'infirmière dans un service de santé au travail répondant aux exigences réglementaires rappelés dans le code du travail et la loi santé au travail n° 2021-1018 du 2 août 2021 et leurs décrets d'application de mars et avril 2022
- Effectuer les soins dans le cadre de l'urgence
- Préparer les campagnes de prévention et d'éducation sanitaire dans le cadre des actions de préventions prévues dans l'article L.4622-2 du Code du Travail
- Identifier et prendre en charge les risques professionnels en entreprise et en particulier les RPS et les TMS
- Gérer les accidents du travail et les maladies professionnelles et passer en revue les tableaux de maladies professionnelles sur les allergies et les TMS
- Évaluer le stress et le surmenage chez les salariés à l'aide des questionnaires HAD et COHEN et l'échelle analogique d'évaluation du stress
- Effectuer un entretien infirmier (VIP ou SIR intermédiaire)
- Réaliser les examens complémentaires dont l'électrocardiogramme

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecin du travail, infirmier(e) du travail titulaire, stagiaire ou intérimaire
- Correspondants RH

CETTE FORMATION FAIT PARTIE DU PARCOURS CERTIFIANT

«PRÉVENIR L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS»

Référent santé
au travail



INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





Formation animée par :
DOMINIQUE BROUSSE

- Médecin du travail en service autonome d'un grand Groupe pharmaceutique
- D.E.S médecine du travail
- Expert en toxicologie et hygiène industrielle
- Chargé d'enseignement universitaire

«Suivre ma formation va permettre aux infirmières du travail prenant leur fonction ou aux infirmières ayant déjà une expérience en santé au travail d'initier ou de compléter leur formation et d'avoir un panorama complet des rôles et missions d'une infirmière en santé au travail, en leur permettant de mettre directement en application dans leur exercice professionnel l'ensemble des sujets abordés lors de la formation.»

Dominique BROUSSE

Pré-requis : Diplôme d'état d'infirmier(e)

LES + DE VOTRE FORMATION



VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur. Suite à la formation, vous avez accès à la validation de vos acquis en ligne.



VOTRE CONSULTANT

Votre consultant est un expert de terrain et sa connaissance du fonctionnement d'un service de santé au travail va vous permettre d'avoir une vue à 360° des prérogatives qui incombent à l'infirmière en santé au travail.



VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S



HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.



ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



PLANS D'ACCES



Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr